



# ÉTATS FINANCIERS

Aux administrateurs de  
Fonds RadioStar

J'ai vérifié le bilan de Fonds RadioStar au 31 août 2002 ainsi que les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien  
Comptable agréé

Le 11 novembre 2002

**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2002

<b>Produits</b>	
Contributions des entreprises de radio	1 510 939 \$
Intérêts	5 207
	1 516 146
<b>Charges de fonctionnement*</b>	196 467
<b>Excédent disponible pour les contributions d'aide</b>	1 319 679
Contributions d'aide	(501 276)
<b>Excédent des produits sur les charges et actifs nets non affectés à la fin</b>	818 403 \$

**\*Charges de fonctionnement**

Honoraires de gestion – La Fondation MUSICACTION	161 269 \$
Honoraires professionnels	4 992
Publicité	17 316
Communications	12 890
	196 467 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BILAN**

31 AOÛT 2002

**ACTIF****Court terme**

Encaisse	426 283 \$
Dépôt à terme, 3,1%, échéant le 22 novembre 2002	500 000
Débiteurs	15 036
	<b>941 319 \$</b>

**PASSIF****Court terme**

Créditeurs et frais courus	122 916 \$
----------------------------	------------

**ACTIFS NETS**

Non affectés	818 403
	<b>941 319 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2002

<b>Exploitation</b>	
Contributions des entreprises de radio encaissées	1 510 939 \$
Intérêts encaissés	5 207
	1 516 146
Contributions d'aide versées	(501 276)
Achats de biens et services payés	(88 587)
	(589 863)
	926 283
<b>Investissement</b>	
Dépôt à terme	(500 000)
	(500 000)
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>426 283 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 AOÛT 2002

**1 – STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Fonds RadioStar a été constituée le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Destiné en priorité aux talents prometteurs, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

**2 – FINANCEMENT DE L'ORGANISME**

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radio par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

**3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes :

**Constatation des produits**

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radio exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Minimale, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

Lorsque les transactions d'acquisition visent des marchés francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions visent des marchés anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) perçoit les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

**Impôts sur le revenu**

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

**Apports reçus en services**

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**Composition des liquidités**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent le dépôt à terme détenu pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non celui détenu à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent le dépôt à terme dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 AOÛT 2002

**3 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

**4 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 210 721 \$. Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés

**5 – ENGAGEMENTS****Contributions d'aide**

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 735 038 \$. De cette somme, une portion de 215 755 \$ représente les engagements envers des entreprises apparentées.

**Entente de gestion**

Fonds RadioStar a conclu une entente de gestion avec La Fondation MUSICACTION pour un montant annuel représentant 10% des contributions financières, lequel montant ne peut excéder la somme de 150 000 \$, avant l'application des taxes de ventes. Cette entente est renouvelable annuellement.